

**C 24/2016**

Vevey, le 29 septembre 2016

**Réaménagement de la place de la Gare  
Présentation de la synthèse des ateliers "mobilité" et commerçants**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a décidé d'organiser un concours de réaménagement de la place de la Gare. Si un tel concours se concentre sur les espaces publics, les questions traitées ne se limitent pas aux aspects paysagers et d'aménagement. La gestion des mobilités sur la place et les impacts sur le réseau élargi sont au cœur des préoccupations.

Le Plan de mobilité et d'urbanisme intégré de 2011 (PMU) a établi une vision du développement de la ville intégrant les problématiques urbaines et de mobilité, constituant un cadre essentiel pour le concours. Néanmoins, le PMU ne permet pas d'assurer des bases suffisamment stabilisées pour donner des conditions cadres précises sur la gestion de la mobilité aux futurs participants du concours.

La hauteur de vue du document est à l'échelle de la ville ; il ne permet donc pas d'étudier les besoins spécifiques d'accès liés à la gare CFF et aux commerces (dépose-minute, taxis, P+R, stationnement, livraisons, etc.) et leur intégration dans le réseau d'ensemble de la ville. De plus, il s'avère nécessaire de réexaminer certains éléments du PMU à la lumière des évolutions récentes.

Il est ainsi apparu nécessaire que ces éléments de mobilité soient stabilisés préalablement au lancement du concours, afin de pouvoir juger les propositions des participants à l'aune de leurs mérites en termes d'aménagements paysagers et urbains.

La démarche de travail choisie a été d'organiser des "ateliers créatifs" regroupant des experts en gestion de la mobilité, de la mise en œuvre de projets urbains majeurs et d'aménagement d'espaces publics, afin de définir un concept de gestion des mobilités autour de la gare et les principes généraux qui les sous-tendent.

Un atelier réunissant les principaux commerçants de la place a également été organisé. La synthèse de ces ateliers, menés par le bureau Urbaplan à Lausanne, constitue le chapitre "mobilité" du cahier des charges du concours.

Une présentation de cette synthèse et du processus a été faite à la Commission d'aménagement du territoire le 2 juin 2016 et aux participants de l'atelier commerçant le 26 septembre 2016.

Sur la base de cet atelier et des documents de travail fournis en annexe à la présente communication, un cahier des charges pour le concours prévu en 2018 sera établi en 2017.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 29 septembre 2016.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire

Elina Leimgruber

Grégoire Halter

**Annexe** : présentation de la synthèse





**Vevey**

**Réaménagement de la Place de la Gare**

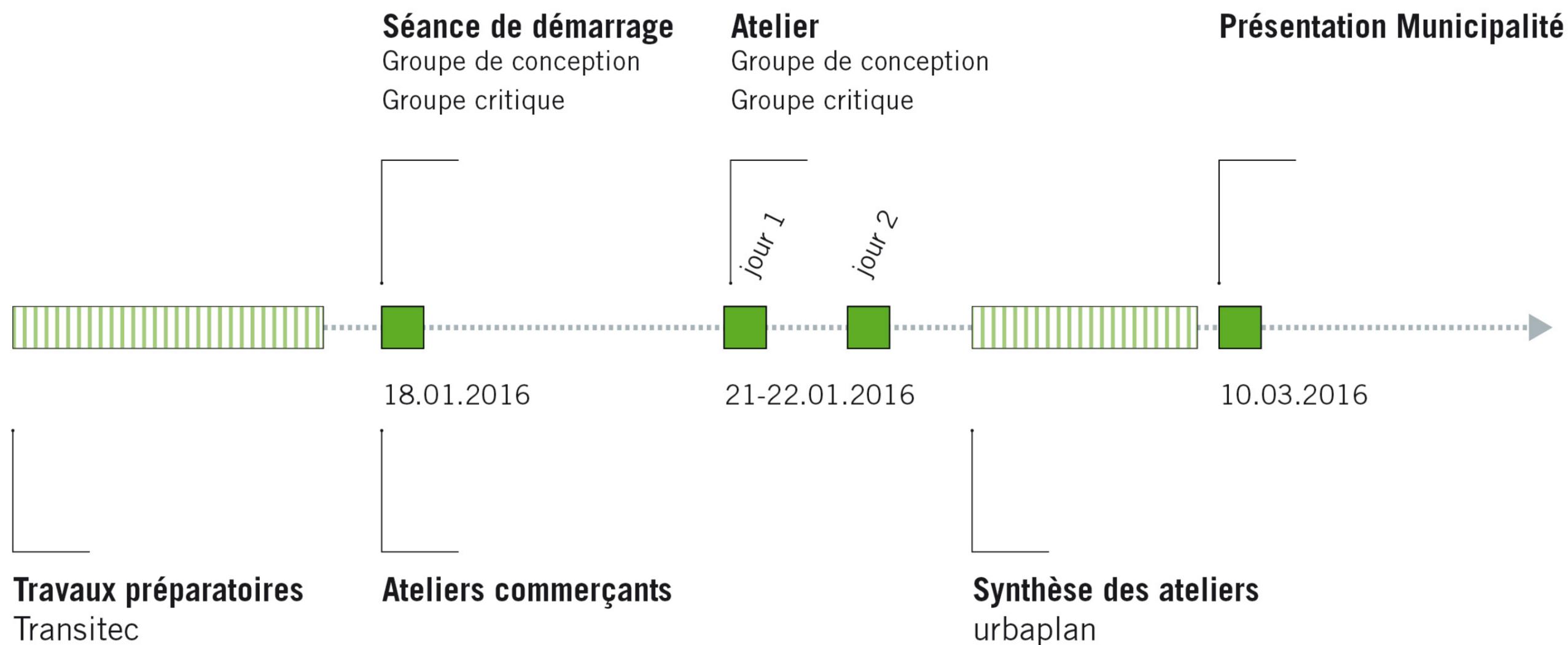
**Synthèse des ateliers mobilité**

18-21-22 janvier 2016

Présentation à la Commission d'aménagement du territoire (CAT) - le 02.06.16

Dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges du concours de réaménagement des espaces publics de la place de la Gare, la Municipalité a décidé d'organiser des ateliers créatifs afin de définir un concept de gestion des mobilités autour de la gare. De plus, un atelier a été fait avec les commerçants de la place.

Cette démarche d'atelier s'est déroulée au cours de la semaine du 18 au 22 janvier 2016. Elle s'est conclue par la rédaction d'un rapport de synthèse, faisant partie des données de base du cahier des charges du concours.



## **Groupe de conception : experts mandatés**

### **Mobilité**

M. Florian Meyer Transitec

M. Christian Jaegger Team +

M. Bernard Gygax Christe & Gygax

### **Programmation commerciale**

M. Damien Coupez Nuesch development

### **Mise en œuvre opérationnelle**

M. François Kuonen ancien Chef du service d'urbanisme de la ville de Bienne

### **Paysage et espaces publics**

M. Julien Descombes ADR architectes

### **Modération**

M. Igor Andersen urbaplan

## Groupe critique

### Municipalité

M. Laurent Ballif	Syndic Directions de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, de la culture, des affaires sociales et familiales
Mme Elina Leimgruber	Direction de l'architecture et des infrastructures. Direction de l'éducation Jeunesse et sports
M. Etienne Rivier	Directions des finances et de la sécurité
M. Jérôme Christen	Direction des espaces publics

### Services techniques communaux

M. Julien Cainne	Chef de la direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable
M. Boris Abbet	Adjoint, responsable du Plan de mobilité et d'urbanisme intégré
M. Claude Lehrian	Chef de la direction de l'architecture et des infrastructures
M. Michel Bloch	Responsable Agenda 21

### Partenaires

M. Gaël Vietti-Violi	DGMR
M. Pierre-André Menoud	CFF immobilier
M. Hervé Devenoge	VMCV



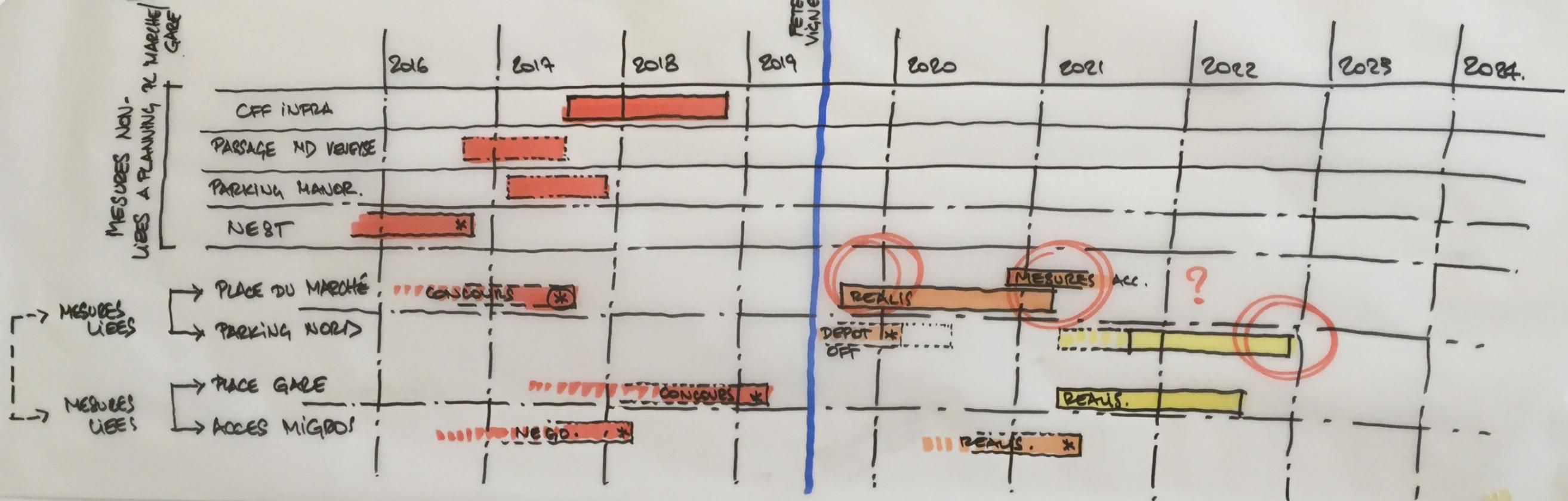




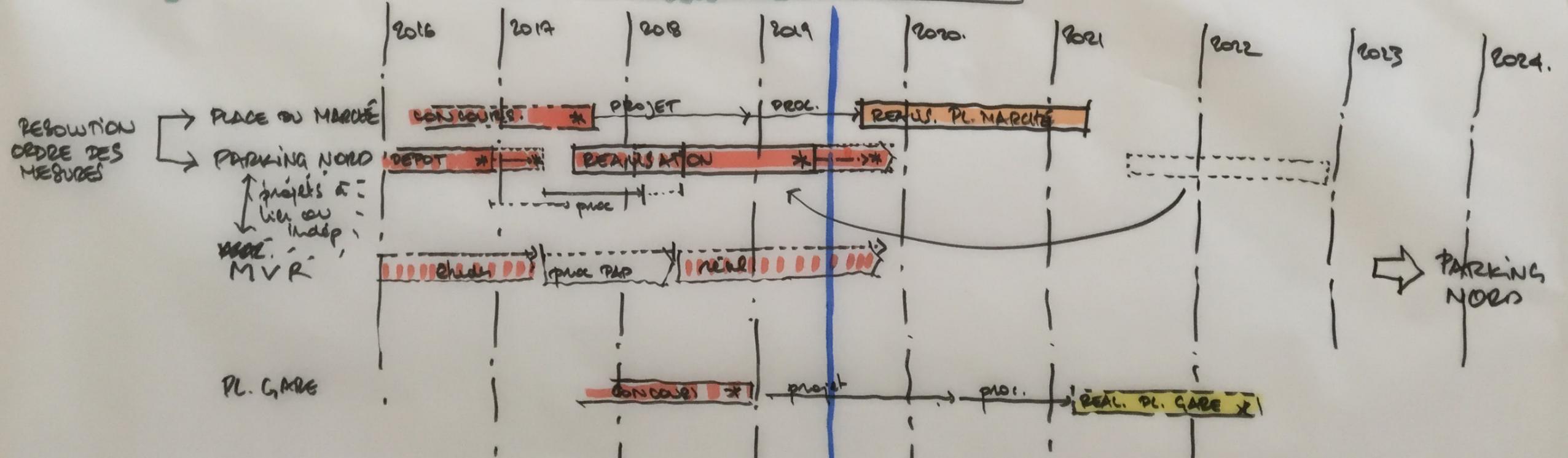




# PLANNING DE BASE



## VAR 1 : METTRE EN SERVICE PK. NORD AVANT FETE DES VIGNERONS





## **RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE : OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

**Renforcer la mise en relation des quatre quadrants de la ville tout en supprimant les conflits d'usages entre les flux de mobilité**

**Renforcer la lisibilité du centre urbain majeur et assurer une accessibilité multimodale au centre-ville**

**Réaliser un maillage d'espaces publics de haute qualité entre la gare et le lac**

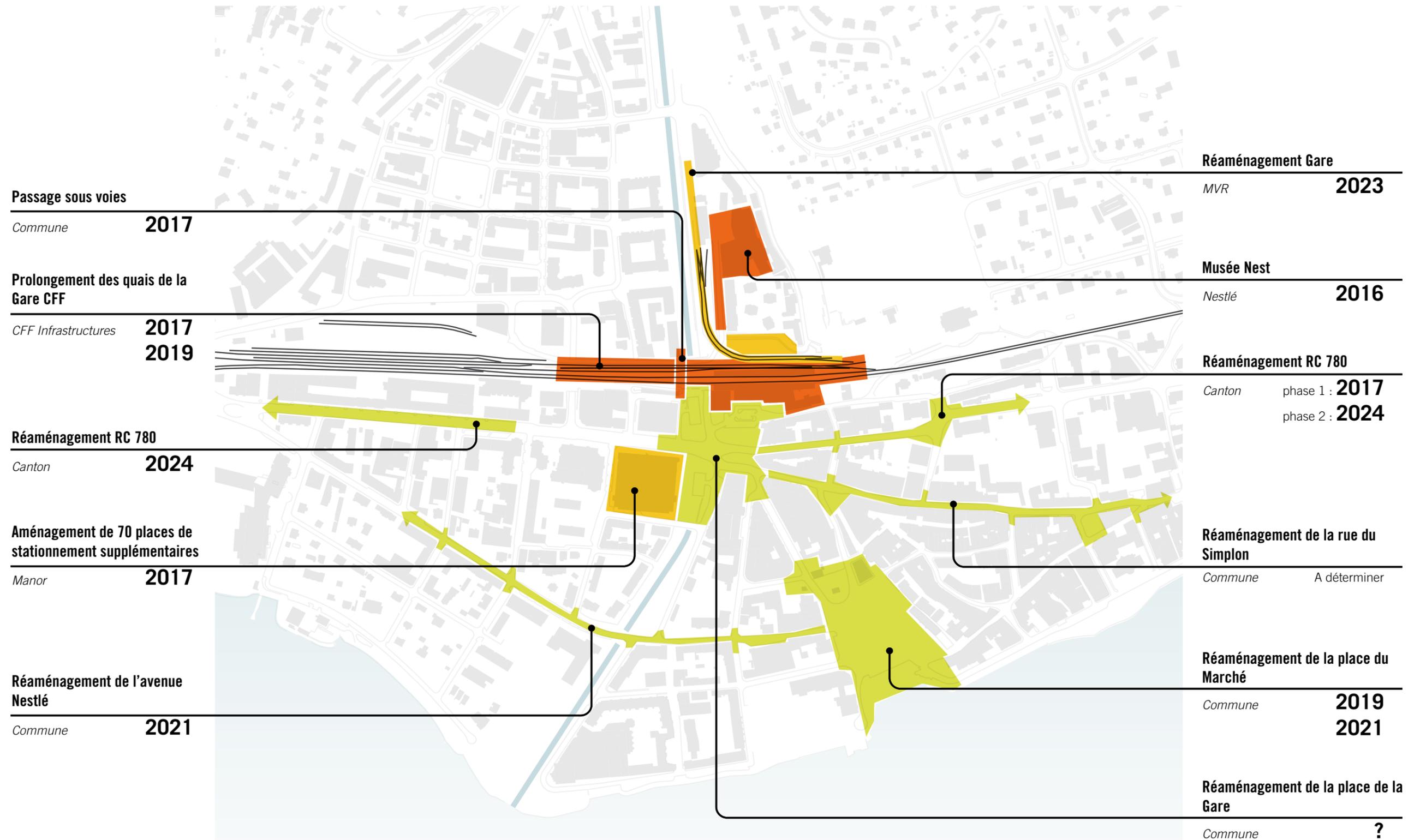


## RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE : OBJECTIFS GÉNÉRAUX

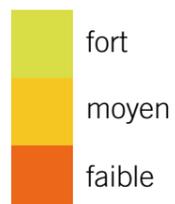
Renforcer la mise en relation des quatre quadrants de la ville tout en supprimant les conflits d'usages entre les flux de mobilité

Renforcer la lisibilité du centre urbain majeur et assurer une accessibilité multimodale au centre-ville

Réaliser un maillage d'espaces publics de haute qualité entre la gare et le lac



Degrés de mutabilité :

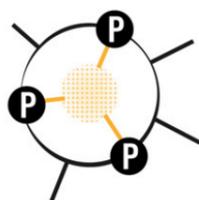


## Cartes des projets en cours et connus



 Une place en faveur des modes doux

 Une accessibilité multimodale qui minimise l'impact des aménagements routiers

 Une couronne de parkings pour recueillir les flux TIM

## LIGNES DIRECTRICES

### FLUX

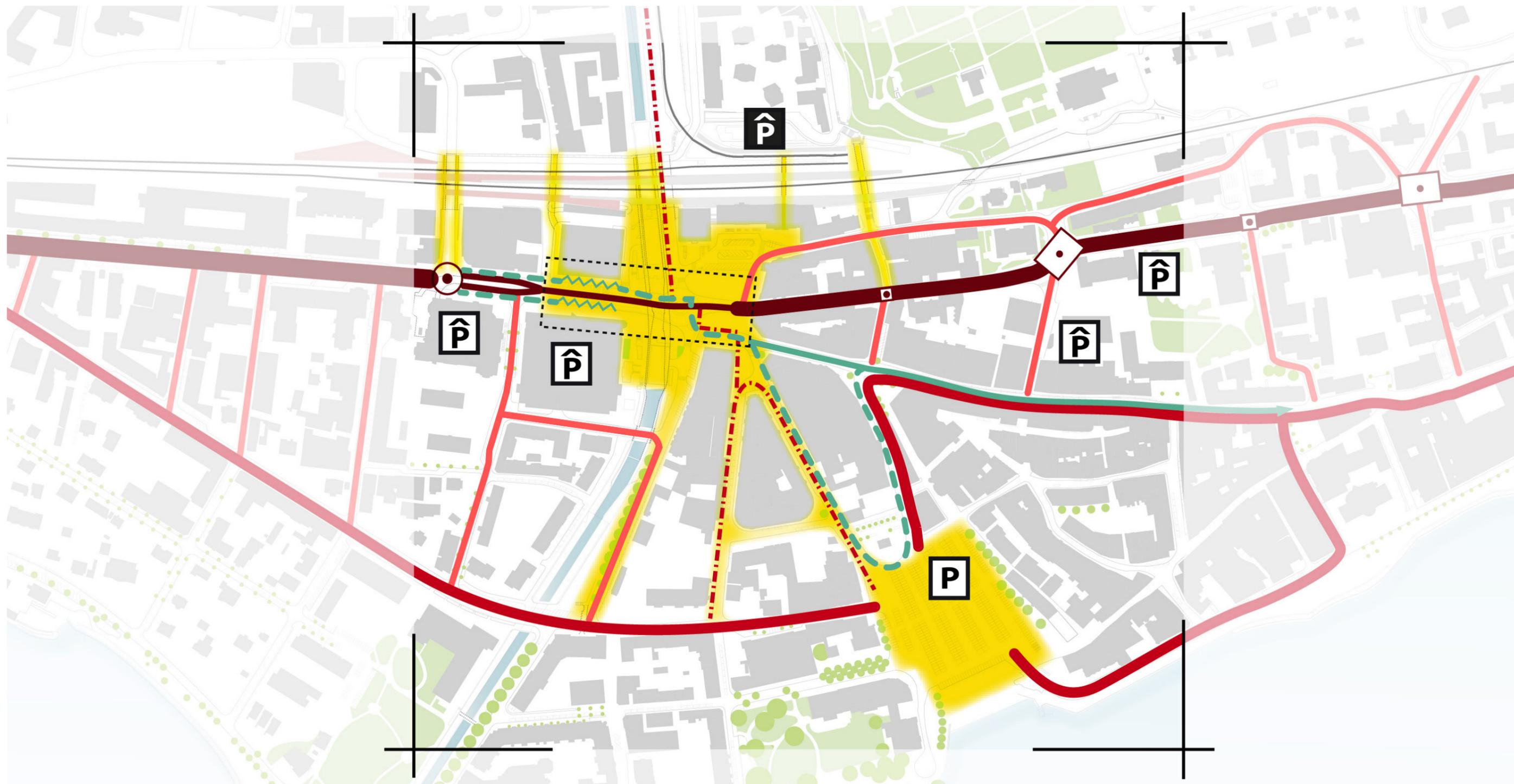
Simplification des flux de mobilité sur la place de la Gare tout en maintenant une bonne accessibilité multimodale afin de rééquilibrer son aménagement en faveur des piétons

### STATIONNEMENT

Renforcement de l'attractivité commerciale du centre par une distribution équitable du stationnement

### ESPACES PUBLICS

Renforcement de la valeur de l'espace public de la place comme lieu de rencontre et comme lieu d'inscription dans le paysage élargi veveysan



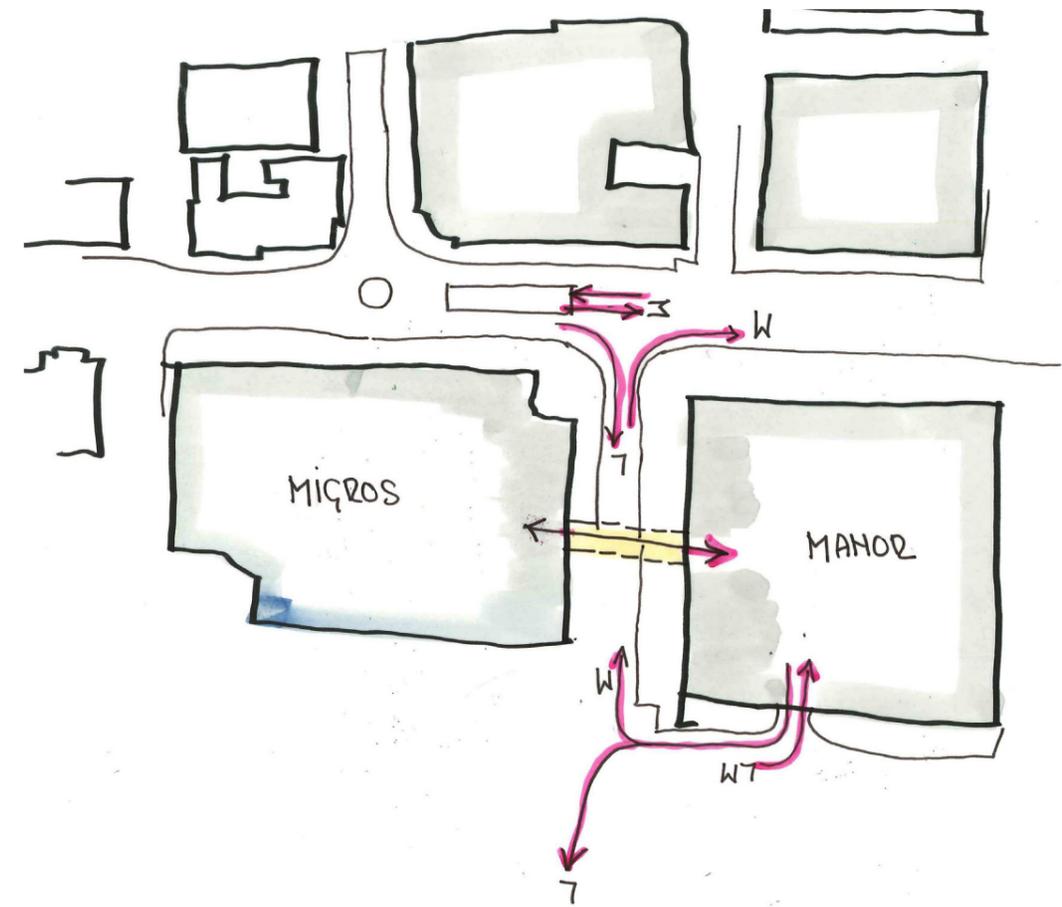
### Hierarchie du réseau routier projeté

- |   |   |  |                         |
|---|---|--|-------------------------|
|  | Réseau principal (RC 780) / en zone particulière  |  | Bus                     |
|  | Réseau collecteur principal   |  | Voies bus (site propre) |
|  | Réseau de desserte  |  | Fluidité piétonne       |
|  | Réseau collecteur ou de desserte avec objectif de fermeture à terme   |  | Zone particulière       |
|   |    Parking couvert / en surface / à créer |  |                         |

### FLUX

Simplification des flux de mobilité sur la place de la Gare tout en maintenant une bonne accessibilité multimodale afin de rééquilibrer son aménagement en faveur des piétons

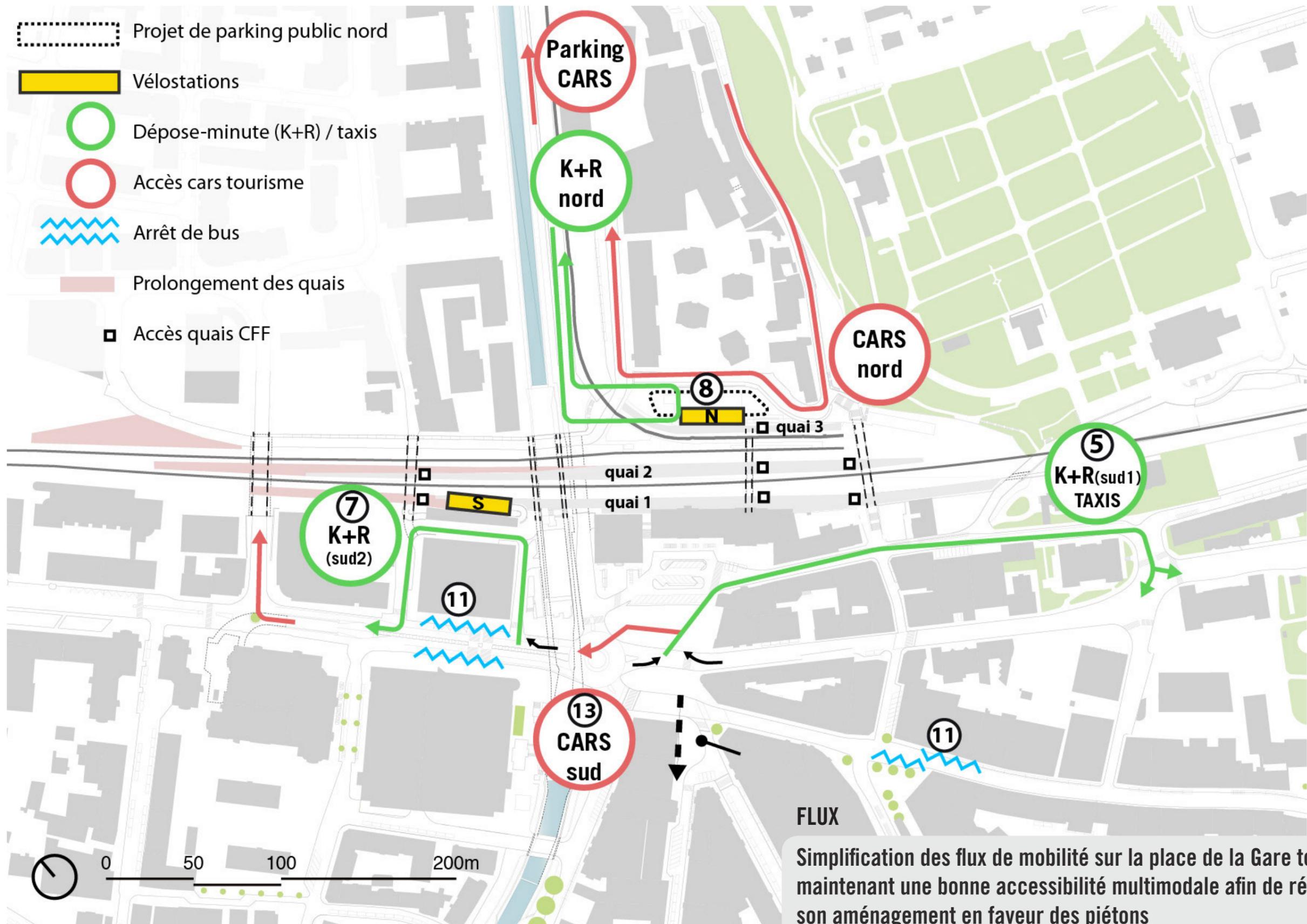
### Mesure 1 : Favoriser la fluidité des cheminements des piétons



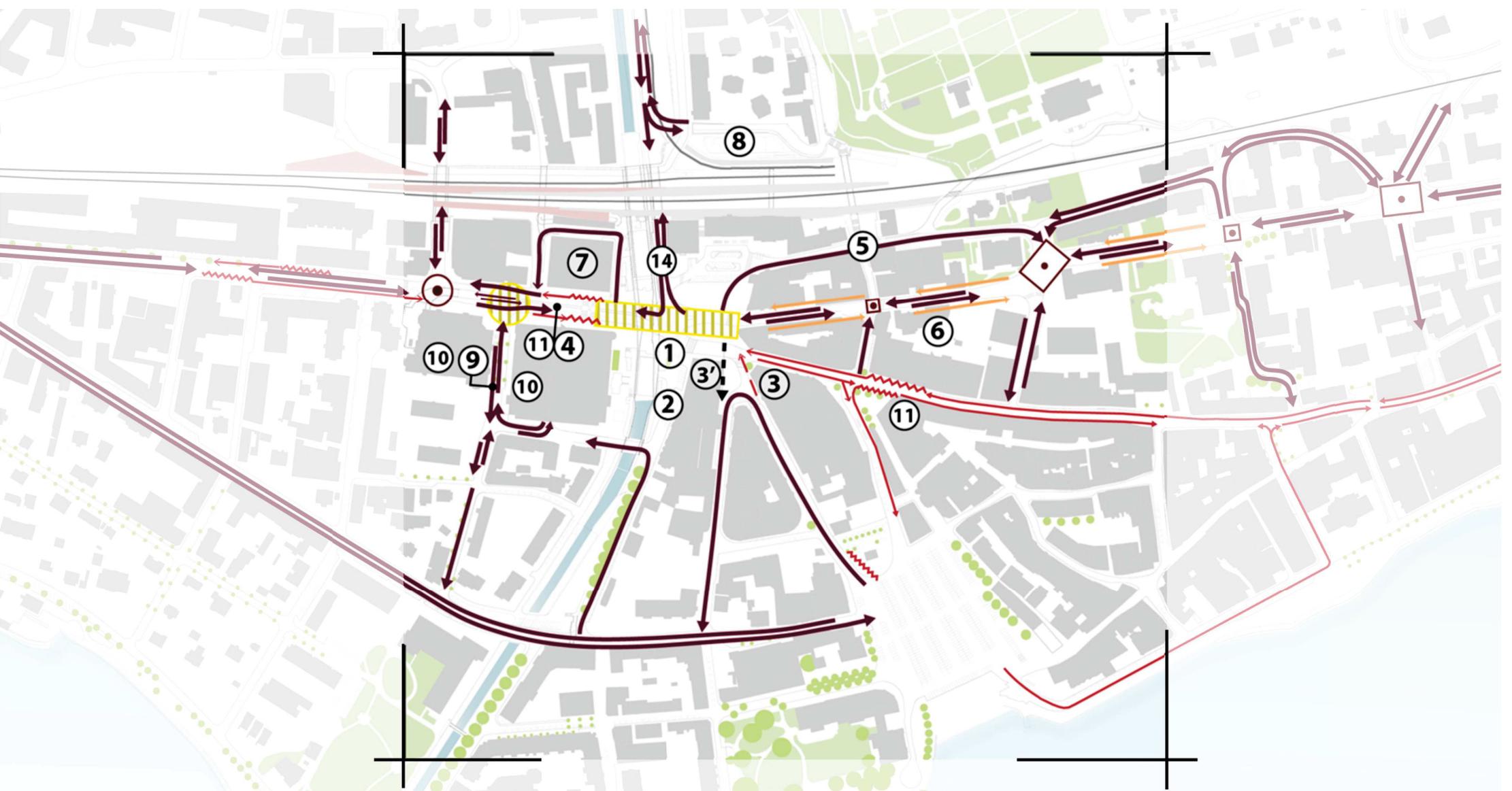
## FLUX

Simplification des flux de mobilité sur la place de la Gare tout en maintenant une bonne accessibilité multimodale afin de rééquilibrer son aménagement en faveur des piétons

## Mesure 2 : Supprimer le giratoire de la place de la Gare



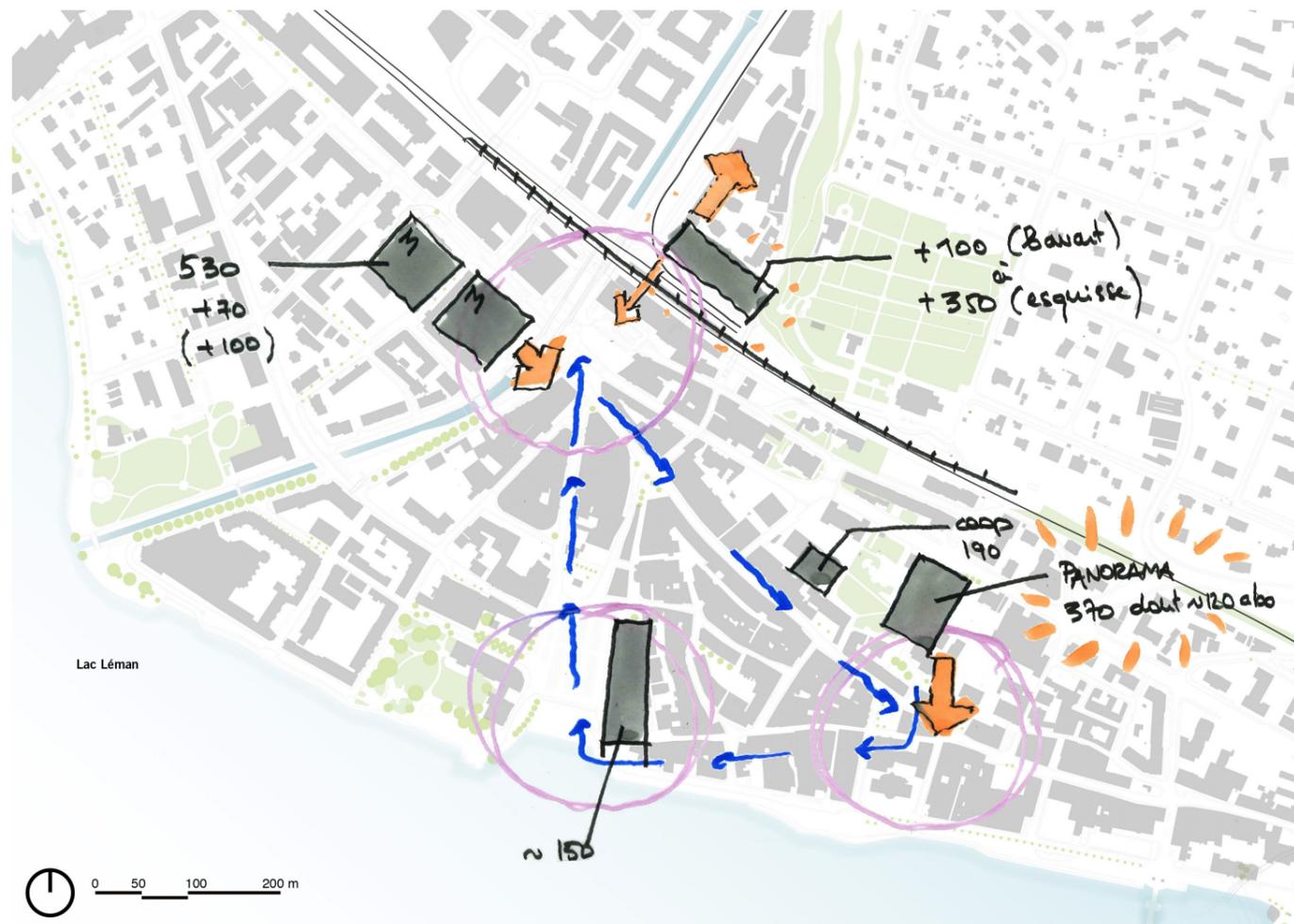
### Mesure 3 : Réorganiser les accès spécifiques à la gare



### Actions de mise en œuvre

- 1 - Suppression des conflits TIM / piétons avec une zone particulière
- 2 - Suppression de la circulation TIM sur les quais de la Veveyse
- 3 - Suppression de la sortie TIM par l'avenue Cérésolle depuis la place du Marché. Elle devient zone de rencontre
- 4 - Suppression d'une voie TIM sur la RC 780
- 5 - Réorganisation des accès et stationnement des dépose-minute et des taxis, par une boucle TIM à sens unique sur la rue des Communaux et qui rejoint l'avenue de la Gare par la rue du Musée
- 6 - Création d'une voie cyclable sur la RC 780

- 7 - Possibilité de dépose-minutes et/ou taxis supplémentaires avec la boucle à sens unique de la Poste
- 8 - Création d'un nouveau parking public et d'un dépose-minute au nord
- 9 - Introduction du double sens sur l'avenue Coindet, pour permettre la réorganisation des accès aux centres-commerciaux Saint-Antoine et Midi-Coindet
- 10 - Réorganisation des accès TIM aux parkings des centres commerciaux Midi-Coindet et Saint-Antoine
- 11 - Regroupement des arrêts de bus
- 12 - Suppression du rebroussement de la ligne de bus 213
- 13 - Accès pour les cars de tourisme au nord et sur la place de la Gare
- 14 - Changement du statut de l'avenue Gilamont



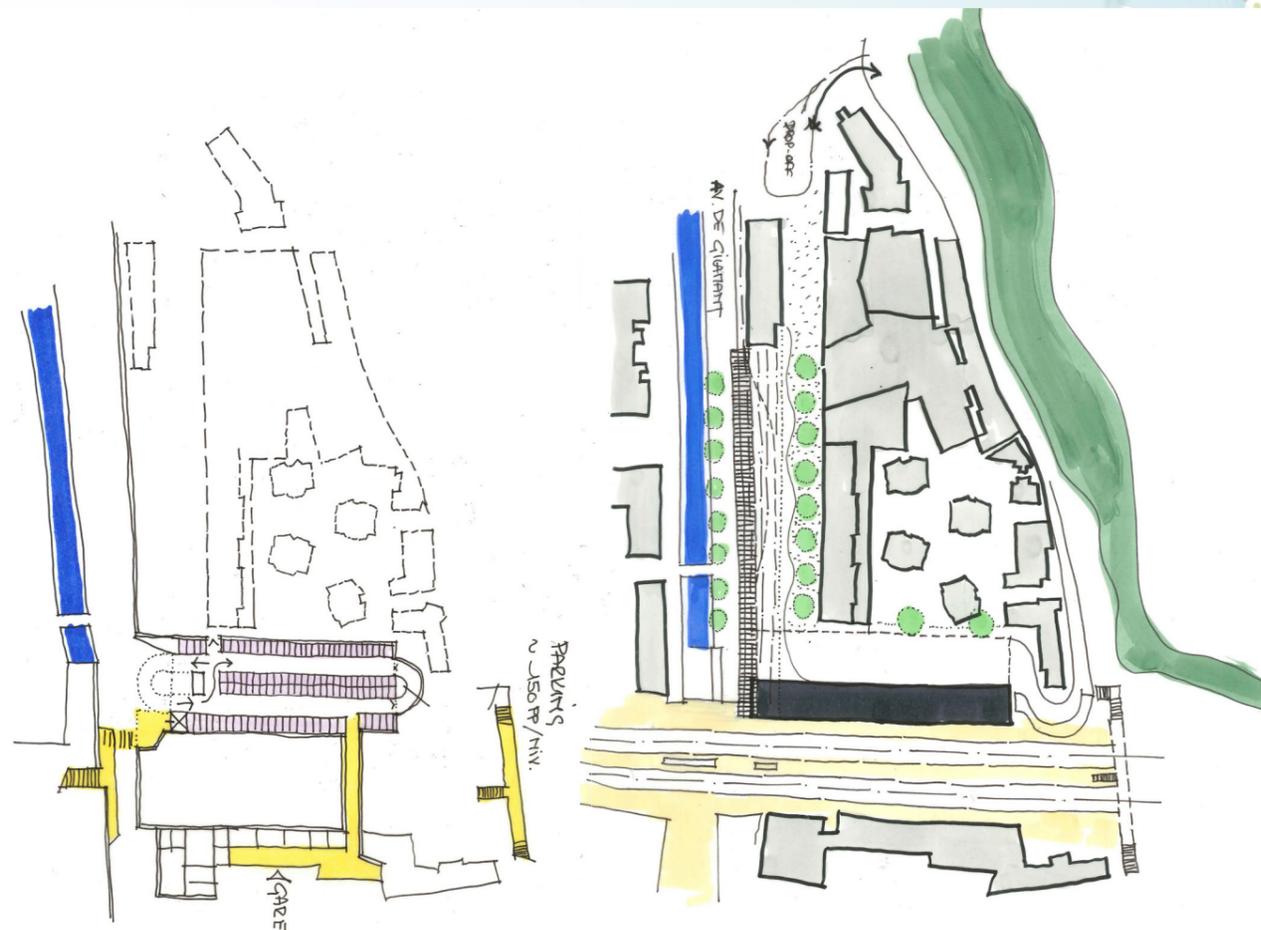
## STATIONNEMENT

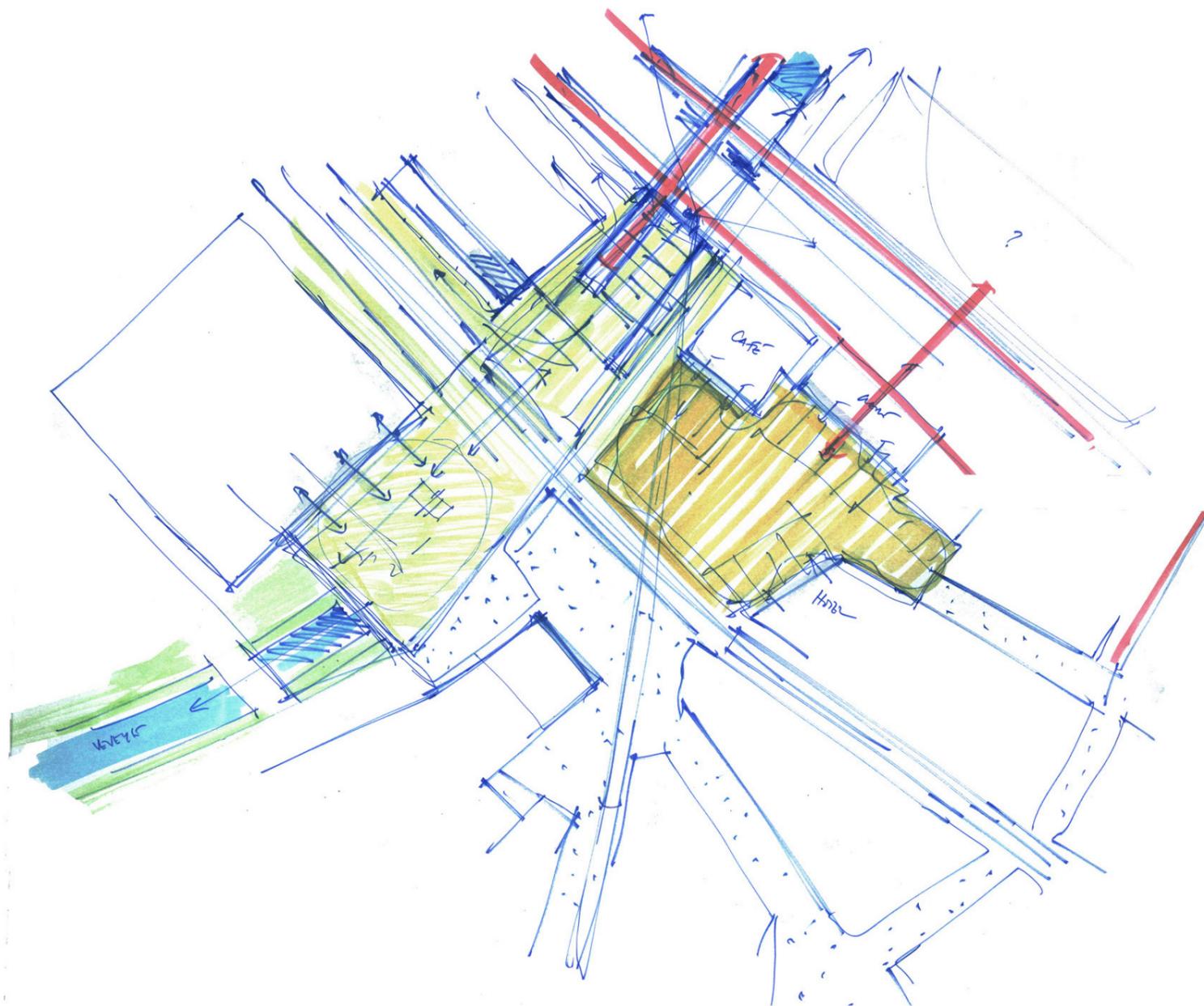
Renforcement de l'attractivité commerciale du centre par une distribution équitable du stationnement

Mesure 4 : Réalisation d'une couronne de parkings publics autour du centre-ville, destinés à recueillir les flux TIM selon leur provenance

Actions de mise en œuvre :

- 15 - Création d'un nouveau parking public au nord
- 16 - Augmentation du nombre de places de stationnement public du parking Panorama
- 17 - Maintien de l'accessibilité TIM et de places de stationnement publiques sur la place du Marché
- 18 - Renforcement du nombre de places de stationnement publiques dans les parkings des centres commerciaux Saint-Antoine et Midi-Coindet

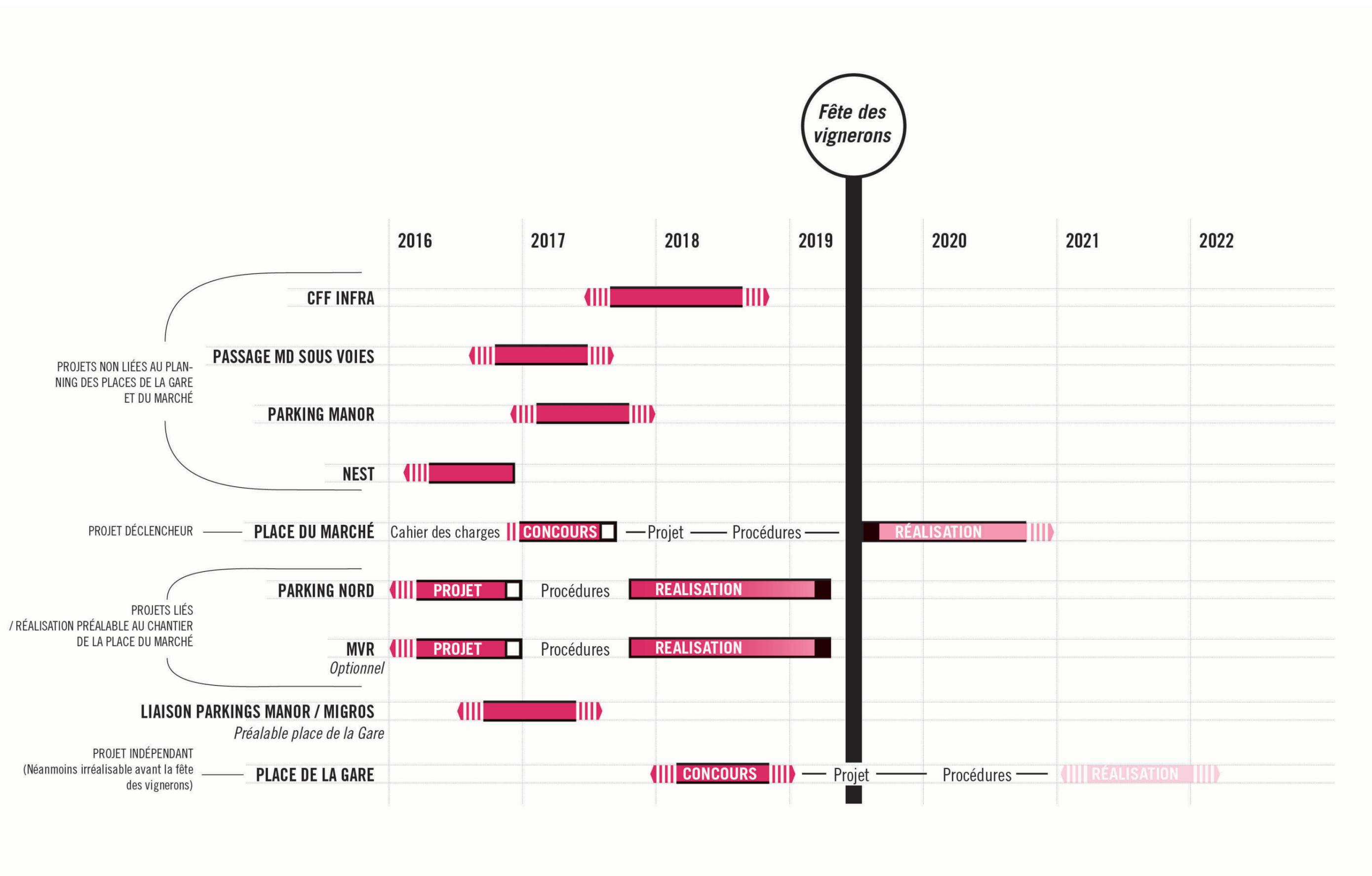




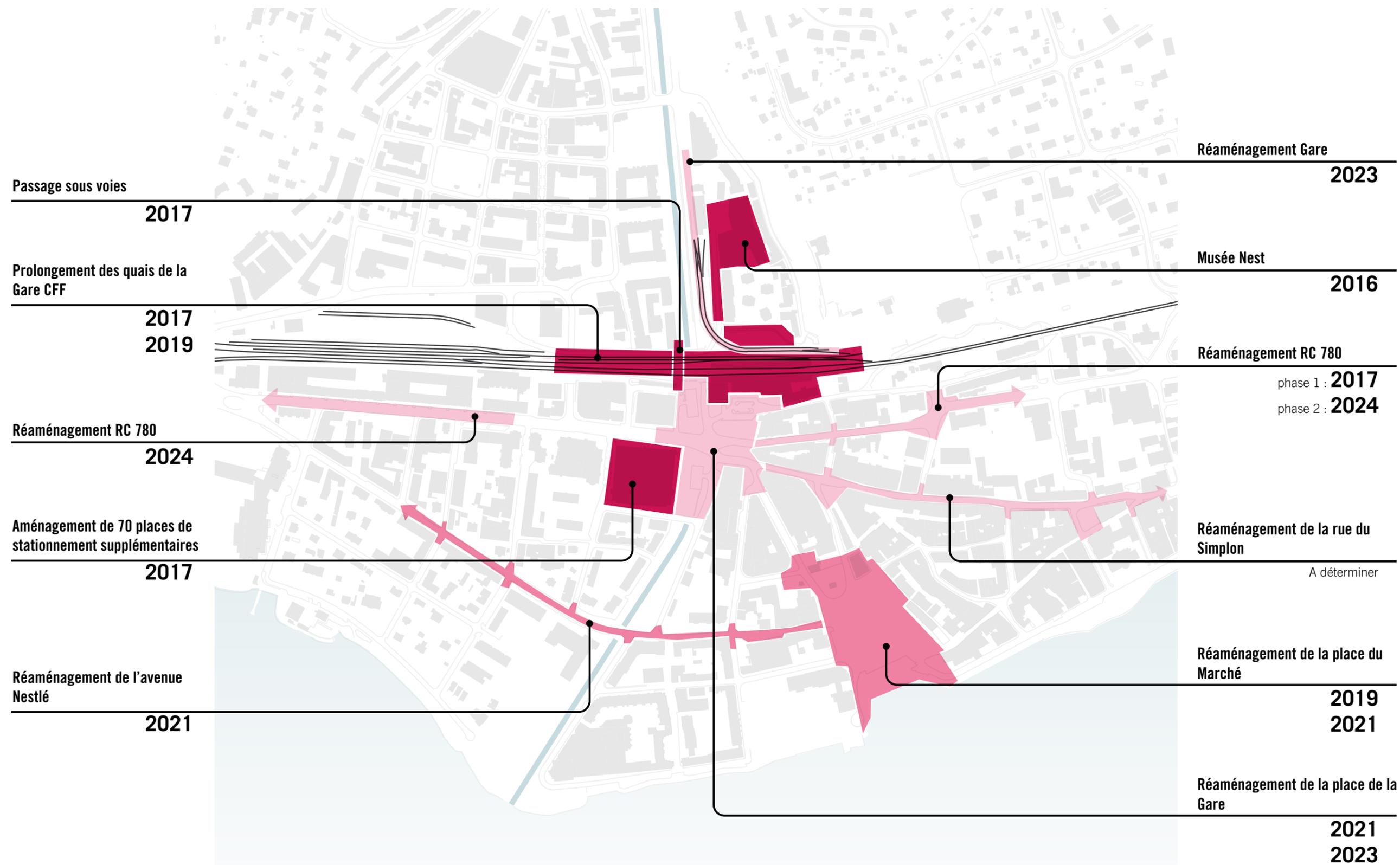
## ESPACES PUBLICS

Renforcement de la valeur de l'espace public de la place comme lieu de rencontre et comme lieu d'inscription dans le paysage élargi veveysan

Mesure 8 : Organiser un concours d'aménagement des espaces publics de la place de la Gare



**Proposition de planning de réalisation**



Echéance :



## Echéances de réalisation